



## 12° séance du Conseil municipal

23 novembre 2015

n° 6/2015

Le 23 novembre 2015, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur François VERGNES, Maire.

NOMS	Présent	Absent	Représenté par	NOMS	Présent	Absent	Représenté par
VERGNES François	P			ESCANDE Bertrand	P		
POURCEL Roger	P			GUINARD Karine	P		
MOSNA Ingrid	P			HECQUET Delphine	P		
ROLS Jean-Claude	P			PAGES Francis	P		
BASSAT Michel			R Pourcel	PONS Annie	P		
BERTRAND Sabine	P			SIE Eric	P		
BLANC-CHENU Martine		A		VIALLON Sébastien			B Escande
Présents	11		Représentés	2	Absents	1	

Date de la convocation : 18 novembre 2015

Secrétaire de séance : Roger POURCEL

## Table des matières

<a href="#">15 12 01 Dissolution du CCAS.....</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">15 12 02 Taxe d'aménagement.....</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">15 12 03 Paiement en section d'investissement.....</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">15 12 04 Personnel.....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">15 12 04 01 Primes.....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">15 12 04 02 Embauche au service technique.....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">15 12 04 03 Formation .....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">15 12 05 Avancement du PLU et urbanisme.....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">15 12 05 01 Bilan d'étape et validation des décisions de la commission Urbanisme.....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">15 12 05 02 Exercice du DPU.....</a>	<a href="#">5</a>

<u>15 12 06 Projets divers.....</u>	<u>5</u>
<u>15 12 06 01 Construction d'un logement en vue du relogement après déclaration de péril et Décision budgétaire modificative afférente.....</u>	<u>5</u>
<u>15 12 06 02 Projet « stade de football et annexes ».....</u>	<u>5</u>
<u>15 12 06 03 Travaux d'amélioration énergétique sur les bâtiments communaux.....</u>	<u>6</u>
<u>15 12 06 04 Dossier au titre de la DETR : équipement informatique .....</u>	<u>6</u>
<u>15 12 06 04 Cuves enterrées : Achat d'une parcelle.....</u>	<u>6</u>
<u>15 12 07 Subvention à la coopérative scolaire.....</u>	<u>6</u>
<u>15 12 08 Questions diverses.....</u>	<u>7</u>
<u>Plan de Protection sur le Risque Inondation .....</u>	<u>7</u>
<u>Bilan d'étape de la réflexion sur l'intercommunalité.....</u>	<u>7</u>
<u>Bilan d'étape de l'ALAE et de la rentrée à l'école, application du Plan Vigipirate.....</u>	<u>7</u>
<u>Travaux de voirie.....</u>	<u>7</u>
<u>Travaux à venir :.....</u>	<u>7</u>
<u>Plafond classe de CM.....</u>	<u>7</u>
<u>Compte rendu de la réunion publique.....</u>	<u>7</u>
<u>Bureau de vote pour les élections régionales .....</u>	<u>8</u>
<u>Écobuage et gestion des déchets verts.....</u>	<u>8</u>
<u>Convention éclairage public : Mutualisation avec les communes voisines.....</u>	<u>8</u>
<u>Téléthon : .....</u>	<u>8</u>

### **15 12 01 Dissolution du CCAS**

Actuellement, dans les petites communes, l'obligation légale de création d'un CCAS conduit à de lourdes charges de confection des budgets et des comptes même en l'absence de toute opération financière ou d'opérations significatives. Désormais, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale supprime, dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS.

La dissolution du budget annexe CCAS est possible par simple délibération.

Lorsqu'une commune a dissous son CCAS, elle est autorisée à exercer directement les compétences mais elle peut aussi transférer, de plein droit ou de manière volontaire, tout ou partie des compétences au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont elle est membre.

Cette mesure permet de supprimer des obligations annuelles inutiles (adoption d'un budget distinct, reddition des comptes, ...) sans pour autant remettre en cause l'action sociale de la commune.

Le Conseil municipal décide :

- La dissolution immédiate du budget annexe CCAS
- D'exercer directement les compétences

Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Les membres qui ne font pas partie du Conseil municipal pourront participer à la commission sociale qui est créée à cette occasion.

- Président de la commission : Roger Pourcel
- membres élus :

- Ingrid Mosna
- Karine Guinard
- Delphine Hecquet
- les associations oeuvrant dans le domaine social sur le territoire bastidois = ADMR représentée par Maryse Pagès, Génération mouvement : Solange Estadiou, personnes handicapées : Solange Delherm, autres associations : Christiane Barbelin

#### Résultat du vote

Délibération 2015/D041		Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Abstention	0	Contre	0

### **15 12 02 Taxe d'aménagement**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-14 ;

**Vu** la délibération du 25 novembre 2014 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

**Considérant** que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Le Conseil municipal décide,

– d'instituer sur l'ensemble de la commune, un taux de 2,5 %,

– de maintenir sur Carraïroles :

- l'exonération pour les logements sociaux éligibles au co-financement de la communauté de communes
- le taux de 1% pour le lotissement « les jardins de Labastide »

La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

#### Résultat du vote

Délibération 2015/D042		Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Abstention	0	Contre	0

### **15 12 03 Paiement en section d'investissement**

Sur proposition du Maire, en application des articles L.2122-21 L.3221-2 et L.4231–2 du CGCT, le Conseil municipal décide d'inscrire en section d'investissement les biens meubles considérés comme des immobilisations par nature dans la mesure où ils remplissent les conditions de durabilité et de consistance même si leur valeur est inférieure à la somme de 500€ et qu'ils ne figurent pas sur la liste des biens publiés par la circulaire NOR/INT/B/02/00059/C du 26 février 2002.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition du maire.

#### Résultat du vote

Délibération 2015/D043		Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Abstention	0	Contre	0

## **15 12 04 Personnel**

### ***15 12 04 01 Primes***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 12 avril 2012 une prime de 90 € (soit IEMP soit IAT), calculée au prorata du temps de travail hebdomadaire, avait été attribuée au personnel communal titulaire, au titre de l'année 2011 2013 et 2014. Il propose au Conseil municipal de reconduire cette prime pour l'année 2015.

Une réflexion sera engagée sur les primes autour de l'évolution de l'entretien professionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de reconduire en la revalorisant à 100€, la prime attribuée au personnel communal titulaire pour l'année 2015.

### **Résultat du vote**

Délibération 2015/D044	Élus présents	11	Élus représentés	2	
Pour	13	Abstention	0	Contre	0

### ***15 12 04 02 Embauche au service technique***

Roger Pourcel présente les conditions de recrutement d'un nouvel agent technique. Après plusieurs entretiens, le choix de la commune s'est porté sur un agent ayant des expériences variées avec une spécialisation en espaces verts. Il est éligible pour un an à un contrat aidé.

Il est convenu de conclure un CDD d'un an avant d'envisager une pérennisation de l'emploi.

### ***15 12 04 03 Formation***

Le maire fait un tour d'horizon des formations réalisées par le personnel communal et indique que la commune respecte ses engagements.

## **15 12 05 Avancement du PLU et urbanisme**

### ***15 12 05 01 Bilan d'étape et validation des décisions de la commission Urbanisme***

A- Le débat est ouvert en vue d'une décision sur l'OAP « hauts du village ».

Après un long débat durant lequel sont évoqués tous les enjeux posés par cette OAP, les élus à la majorité absolue valident le scénario 1 qui prévoit :

- des constructions de part et d'autre de la rue de Carrairoles
- que les 3 parcelles situées à l'ouest de la rue seront inconstructibles sur une bande 7 mètres en contact avec les parcelles adjacentes à l'ouest. Les constructions seront limitées au RDC

B- Le Conseil unanimement propose que les extensions en zone agricole répondent aux caractéristiques suivantes :

- Taille des extensions limitées (de l'ordre de 30 m<sup>2</sup>)
- accolée à la maison si extension de la partie habitation, taille à apprécier en fonction de la surface plancher totale de l'habitation
- positionnée pour impacter le moins possible le voisinage pour les autres éléments : piscine, garage, abri de jardin (distance de l'habitation à apprécier en fonction de la situation sur le terrain)

Il sera demandé au bureau d'études de faire une proposition de règlement en fonction de ces éléments.

Le maire rappelle la réunion avec les agriculteurs prévue le lendemain et la réunion de synthèse du 18 décembre.

### **15 12 05 02 Exercice du DPU**

Le maire informe les élus des décisions prises en raison de la délégation donnée par le Conseil et concernant des biens ne présentant aucun caractère sensible.  
Elle ne provoque aucun commentaire de la part des élus.

### **15 12 06 Projets divers**

#### **15 12 06 01 Construction d'un logement en vue du relogement après déclaration de péril et Décision budgétaire modificative afférente**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir une maison MALIE au prix de 43 000€ TTC afin de pouvoir reloger un habitant de la commune vivant à ce jour dans un habitat insalubre et dangereux. Cette maison sera installée sur un terrain communal situé à Carrairoles, en zone U1 du PLU. Avant de procéder à l'éviction de l'occupant il est nécessaire de proposer un relogement. Il rappelle que la responsabilité du Maire serait engagée dans le cas où aucune mesure ne serait prise.

Il propose au Conseil municipal de procéder à la décision modificative suivante :

1. Création de l'opération numéro 176 « Maison pour relogement »
2. Article 2132 plus 45 000€
3. Opérations Non individualisées Article 020 moins 45 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition du maire, l'autorise à réaliser les actes nécessaires à la mise en œuvre du projet et à solliciter tout financement permettant d'accompagner la commune dans sa démarche.

#### **Résultat du vote**

Délibération 2015/D045		Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Abstention	0	Contre	0

Le maire informe les élus du projet de division cadastrale et du devis de la viabilisation.

#### **15 12 06 02 Projet « stade de football et annexes »**

Le maire indique avoir rencontré les dirigeants du Football Club Bastidois pour examiner les conséquences de la récente promotion en division supérieure.

Il apparaît possible de bénéficier du dispositif d'aide financière mis en œuvre à l'occasion de l'Euro 2016, l'objectif étant que cette opération ne pèse sur les finances communales.

Le projet prévoit la création d'un stade, d'un vestiaire et d'aires de stationnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition du maire, l'autorise à réaliser les actes nécessaires à la mise en œuvre du projet et à solliciter tout financement permettant d'accompagner la commune dans sa démarche.

#### **Résultat du vote**

Délibération 2015/D046		Élus présents	11	Élus représentés	2
Pour	13	Abstention	0	Contre	0

### **15 12 06 03 Travaux d'amélioration énergétique sur les bâtiments communaux**

Le maire indique qu'il est engagé au niveau national dans le cadre de la démarche de réduction des GES une politique d'incitation à la rénovation énergétique des bâtiments. De plus une action du même ordre est menée à l'échelle de la CC T&D.

Les bâtiments communaux suivants ont été identifiés comme étant particulièrement énergivores :

- Salle de classe
- Logements locatifs du presbytère
- Salle de réunion des associations

De même, il semble envisageable d'améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition du maire, l'autorise à réaliser les actes nécessaires à la mise en œuvre du projet et à solliciter tout financement permettant d'accompagner la commune dans sa démarche.

#### **Résultat du vote**

Délibération 2015/D047	Élus présents	11	Élus représentés	2	
Pour	13	Abstention	0	Contre	0

### **15 12 06 04 Dossier au titre de la DETR : équipement informatique**

Le maire propose de déposer un dossier au titre de la DETR pour engager la numérisation de l'école dans une phase opérationnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition du maire, l'autorise à réaliser les actes nécessaires à la mise en œuvre du projet et à solliciter tout financement permettant d'accompagner la commune dans sa démarche.

#### **Résultat du vote**

Délibération 2015/D048	Élus présents	11	Élus représentés	2	
Pour	13	Abstention	0	Contre	0

### **15 12 06 04 Cuves enterrées : Achat d'une parcelle**

Le maire indique vouloir engager une discussion pour l'achat d'une parcelle afin d'y installer les cuves enterrées.

Les élus donnent leur accord de principe et soulignent l'intérêt de cette localisation. Ingrid Mosna propose d'ajouter une cuve pour le verre pour le dispositif installé sur la place du Pioch si les nuisances sonores sont maîtrisées.

### **15 12 07 Subvention à la coopérative scolaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal renouvelle l'attribution d'une subvention à la coopérative scolaire pour financer les cadeaux collectifs pour l'école à l'occasion de la fête de Noël à hauteur de 5 € par enfant scolarisé, soit 400 € pour l'année 2015.

#### **Résultat du vote**

Délibération 2015/D049	Élus présents	11	Élus représentés	2	
Pour	13	Abstention	0	Contre	0

## 15 12 08 Questions diverses

### *Plan de Protection sur le Risque Inondation*

Le nouveau PPRI a été récemment notifié à la commune. Il tient compte des remarques faites par la commune et concerne une superficie significativement réduite et limitée à des risques sérieux. Le PLU en cours de révision tiendra compte des prescriptions du PPRI approuvé qui constitue une servitude d'utilité publique. La cartographie du zonage réglementaire sera annexée au projet d'arrêt du PLU.

### *Bilan d'étape de la réflexion sur l'intercommunalité*

Le maire rend compte des présentations faites vendredi 20 et samedi 21 novembre par le cabinet KPMG.

La première portait sur l'impact du départ de 8 communes sur les équilibres économiques de la CC. Il apparaît clairement que la commune est contributrice nette à la communauté de communes. De même, contrairement aux représentations de certains notables, le départ de ces 8 communes est parfaitement réalisable pour elles mais affaiblirait T&D.

C'est pour cela que la conclusion que pourrait en tirer le préfet est paradoxalement le maintien de ces 8 communes pour éviter la dégradation de la situation économique de T&D. (la commune de Técou est aussi contrainte par la règle de la continuité territoriale). Cette analyse devra être prise en compte au moment des prochains choix budgétaires tant il est évident que la solidarité ne saurait se limiter à solliciter de façon univoque la contribution de certains sans aucun retour réel.

La deuxième étude portait sur les différentes hypothèses de recomposition :

1.fusion des 3 CC (Cora, T&D, VGPS)

2.extensions de

1.Cora vers des communes de T&D

2.VGPS vers 8 communes de T&D

3.extension de T&D vers Cora

L'étude met en évidence la complexité de chaque scénario, sachant qu'en toute hypothèse, Cora ne pourra pas rester isolée.

Le maire indique ensuite qu'une étude socio-économique est en cours au sein du PETR pour mieux connaître ce vaste territoire. Un compte rendu sera présenté le 7 décembre et fera l'objet d'une discussion lors du prochain Conseil programmé pour le 8 décembre. Après en avoir débattu, les élus seront appelés à donner un avis sur le projet de schéma de coopération intercommunale proposé par le préfet.

### *Bilan d'étape de l'ALAE et de la rentrée à l'école, application du Plan Vigipirate*

Suite à un premier bilan d'étape réalisé avec la directrice de l'Alaé multisites, Ingrid Mosna a fait part à la commission scolaire du compte rendu détaillé du fonctionnement d'ensemble des services périscolaires (Alaé et NAP) et des marges de progrès.

Après les aménagements matériels de l'été, la familiarisation des nouveaux lieux et de la nouvelle équipe (bureau de l'Alaé, réorganisation de l'ancienne garderie en salle d'accueil, mise en œuvre du projet pédagogique avec l'équipe d'animation et les intervenants NAP), et la réorganisation de la facturation, le Conseil d'école du 10 novembre a mis en évidence un bilan positif de la rentrée, côté enseignants et parents.

Concernant le multisites, les deux réunions du comité de pilotage des 2 octobre et 17 novembre ont confirmé le bilan positif de la fréquentation sur l'ensemble des sites : 339 enfants inscrits au total pour 359 enfants scolarisés (dont 69 enfants inscrits à l'Alaé de Labastide pour 80 enfants scolarisés).

L'analyse du bilan du fonctionnement et des interrogations des familles, plus particulièrement sur les types de forfait et l'organisation de la pause méridienne, fait apparaître la nécessité de quelques ajustements qui sont en cours, et explicitations qui seront données. A cette fin, un compte rendu a déjà été transmis aux parents délégués.

Pour la mise en œuvre du Plan Vigipirate, le maire donne lecture de la note de service qui sera diffusée en interne, rédigée à la suite des consignes reçues du préfet.

### *Travaux de voirie*

Jean Claude Rols fait un compte rendu des travaux déjà réalisés et précise qu'il reste 2 journées de « PATA ».

### *Travaux à venir = Plafond classe de CM*

Ce plafond a dû être renforcé pour permettre la poursuite de l'utilisation par l'école en attendant des travaux de structure qui devront prendre en compte, au delà de la réfection du plafond, l'isolation, le système de chauffage, d'éclairage et électrique. Le remplacement des huisseries sera étudié.

### *Compte rendu de la réunion publique*

Il sera diffusé dans les meilleurs délais.

### *Bureau de vote pour les élections régionales*

### *Écobuage et gestion des déchets verts*

Le maire fait part de sa satisfaction relative dans l'application des consignes données mais regrette l'inertie de T&D qui devrait prendre en charge ce problème, certainement en coopération avec Tryfil.

### *Convention éclairage public : Mutualisation avec les communes voisines*

Le maire rend compte de la démarche de mutualisation engagée sur l'éclairage public avec les communes voisines.

### *Téléthon :*

Ingrid Mosna présente le projet proposé par le Marla-Tyla bowling qui recueille un avis très favorable. Les enfants de l'école participeront à cette action accompagnés des enseignants en se rendant au bowling ouvert pendant 36h non stop à cette occasion. La municipalité remercie la société Coulom et M. AMAT, le chauffeur du bus pour leur concours gracieux.

### **Séance levée à 23h20**

François VERGNES	Roger POURCEL	Ingrid MOSNA	Jean-Claude ROLS	Michel BASSAT
				Représenté par R Pourcel
BERTRAND Sabine	BLANC-CHENU Martine	ESCANDE Bertrand	GUINARD Karine	HECQUET Delphine
	Absente			
PAGES Francis	PONS Annie	SIE Eric	VIALLON Sébastien	
			Représenté par B Escande	